



« Source de culture, source d'inspiration... »

Le Bavard d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

BONNE NOUVELLE AU CENTRE NAUTIQUE!



Une passe saisonnière est dorénavant offerte pour les non-résidents de la Municipalité au coût de 50 \$/personne afin de bénéficier des mêmes avantages que les résidents d'Upton, soit la gratuité pour la location d'équipements nautiques.

Afin d'obtenir la passe saisonnière, veuillez suivre ces étapes :

- Prenez une photo de votre visage et faites-la parvenir par courriel à l'adresse suivante : michael.bernier@upton.ca en indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone.
- Dès que la passe saisonnière sera prête, vous en serez avisé par courriel.
- À ce moment, vous pourrez vous présenter au bâtiment de location situé sur le terrain du Théâtre de la Dame de Cœur afin de recevoir votre passe saisonnière en échange d'un paiement de 50 \$ en argent comptant ou par chèque fait au nom de la Municipalité d'Upton.

Veuillez prendre note que les usagers doivent utiliser exclusivement le stationnement principal du Théâtre de la Dame de Cœur.

Pour toute question, veuillez communiquer avec monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales au 450 549-5619 ou à l'adresse courriel suivante : michael.bernier@upton.ca

FÉLICITATIONS POUR LE 75^E ANNIVERSAIRE DE L'ENTREPRISE LES ÉQUIPEMENTS ADRIEN PHANEUF



La Municipalité d'Upton tient à offrir ses sincères félicitations et à faire part de sa reconnaissance pour l'implication exceptionnelle de l'entreprise les équipements Adrien Phaneuf ainsi qu'à la « Grande famille Phaneuf » à la vie économique et à la vie sociale de la communauté d'Upton depuis toutes ces années.

Concours

Pour célébrer cet anniversaire en grand, l'entreprise lancera le concours « Deviens porte-parole du 75^e ». Ainsi, neuf personnes se verront offrir des cadeaux-surprises dont leur emoji personnalisé afin de souligner le moment. Le concours permettra de partager l'histoire de plusieurs agriculteurs et celle de leur relation avec les Équipements Adrien Phaneuf en cette année festive. Tous les détails pour s'inscrire au concours seront disponibles vers la mi-août sur le compte Facebook de l'entreprise.

DANS CETTE ÉDITION :

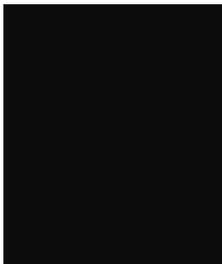
Mot du Maire	2
Séance du conseil	3
Avis publics	4-5
Régie Intermunicipale	6
Bibliothèque	6
Informations municipales	6-9
Échéance du compte de taxes	9
Organismes du territoire	10
Communauté chrétienne	11
Prestation unique aux aînés	11
Service des loisirs	12



Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller #01



Poste vacant
Conseiller #02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Barbara Beugger
Conseillère #05



Mathieu Beaudry
Conseiller #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chère citoyenne et citoyen d'Upton,

J'ai le plaisir de vous informer que le bureau municipal rouvrira ses portes dès le lundi 16 août prochain. Afin d'assurer la sécurité de tous, les visiteurs sont invités à respecter les consignes sanitaires en vigueur tels que le port du masque, la désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et le maintien de la distanciation physique avec les autres personnes. Toutefois, je vous invite à continuer de privilégier les services en ligne et par téléphone. En tout temps, notre équipe municipale demeure à votre disposition pour vous guider et répondre à vos questions.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter notre nouveau site Internet à l'adresse www.upton.ca pour trouver l'ensemble des informations relatives à la Municipalité et tout communiqué important qui pourrait vous concerner. Suivez-nous également sur la page Facebook de la Municipalité.

Dernièrement, nous avons eu la visite d'un spécialiste de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'évaluation des risques reliés à nos installations récréatives. Nous allons devoir effectuer quelques perfectionnements, mais en général tout est excellent! Ce responsable a affirmé avoir rarement vu une Municipalité posséder une gestion de risques aussi remarquable. La Municipalité d'Upton sera citée à titre d'exemple dans les formations offertes par la MMQ. Bravo à toute l'équipe!

La Municipalité d'Upton fait appel à tous les citoyens afin d'éviter le gaspillage de l'eau potable, une ressource essentielle. Saviez-vous que la consommation d'eau potable peut doubler durant l'été à cause des usages à l'extérieur de votre résidence? En période de canicule, il faudrait prioriser les humains, les animaux et les jardins avant de laver les voitures et l'asphalte.

Je vous souhaite de passer un mois d'août agréable et de partager avec famille et amis de beaux moments. Surtout, lors de journées chaudes, profitez du nouveau jeu d'eau ou rendez-vous au centre nautique pour profiter des activités offertes.

Guy Lapointe, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales michael.bernier@upton.ca	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que la version complète est accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca sous la rubrique « MA MUNICIPALITÉ ».

Résumé du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 6 juillet 2021 à 20h00

Approbation des délibérations de la séance régulière du 1^{er} juin 2021.

Approbation de paiement des comptes à payer du mois de juin 2021 pour une somme de 271 341,50 \$ et des comptes payés pour une somme de 97 673,97 \$.

Autorisation de paiement à la firme Shellex pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées - 5 000,00 \$.

La Municipalité joint sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

Adoption du rapport de rémunération du personnel électoral.

Adoption du Règlement 2016-279-01 décrétant un emprunt de 300 000,00 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement (emprunt au surplus non affecté de la Municipalité).

Adoption du Règlement 2010-203-25 modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant la tarification des frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs.

Autorisation à présenter un projet comprenant deux (2) bornes de recharges électriques dans le Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec.

Abandon de la subvention Roulez Vert d'un montant de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables afin que les bornes de recharge situées à la mairie soient accessibles à la population et aux visiteurs.

Motion de félicitations et de reconnaissance pour l'entreprise A. Phaneuf Équipements inc.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2010-203-26 modifiant le Règlement 2010-203 pour bonifier la tarification de prêt d'équipements nautiques.

Autorisation de signature de l'entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Ltée.

Approbation du budget de juillet 2021 pour le Service de sécurité incendie - 600,00 \$.

Approbation du budget de juillet 2021 pour le Service des travaux publics - 22 794,63 \$.

Mandat à l'entreprise Solinov pour l'enlèvement et le recyclage en milieu agricole des biosolides déshydratés de deux sacs filtrants - 25 750,00 \$.

Autorisation de présenter une demande à la CPTAQ pour une conduite de refoulement qui acheminerait les eaux usées à la station d'épuration.

Mandat à la firme Techni-Consultant pour présenter une demande à la CPTAQ pour une conduite de refoulement.

Mandat à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc. pour la réalisation de forages exploratoires aux mêmes tarifs que ceux présentés en février 2021.

Appui financier à la fondation La Clé sur la Porte - 100,00 \$.

Don à la Fondation Mira - 50,00 \$.

Allocation d'un budget pour la soirée de Noël 2021 du personnel municipal - 60,00 \$ par personne pour le repas et 1 300,00 \$ pour la soirée dansante.

Remboursement d'une partie du coût d'inscription aux parents pour le soccer 2021 étant donné que la Municipalité ne fait désormais plus partie de l'Association de Soccer Mineur d'Acton Vale (ASMAV) – Remboursement de 45,00 \$ par inscription.

Autorisation d'embauche pour des préposés aux tests de qualité d'eau pour les jeux d'eau.

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-338 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains.

Demande d'appui de l'entreprise Gestion RDMGSRJR inc. pour l'acquisition du MTQ, du lot 1 960 352, route 116. Sans engager la responsabilité de la Municipalité à permettre l'accès du futur terminal gazier de Propane du Suroît à cet endroit, la Municipalité n'a pas d'objection à ce que le MTQ cède le lot.

Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2018-301-01 modifiant le Règlement 2018-301 décrétant un programme de revitalisation d'un secteur industriel pour y inclure un secteur localisé entre la rue Brasseur et la Route 116.

Attribution d'une contribution financière suite à la demande de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) pour couvrir les frais de gestion et d'administration reliés à l'embauche d'un guide nature - 1 193,00 \$.

Nomination de monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application du règlement général numéro G-100.1 de la Municipalité d'Upton.

La Municipalité se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG, réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics et exige une évaluation du projet de Goldboro LNG étant donné l'urgence climatique.



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC
Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains » de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains** ».
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains ».
3. La consultation publique se tiendra, le **17 août 2021**, à 20h00 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton concernant le projet de règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les poulaillers urbains.
4. **Toute personne intéressée peut transmettre ses observations par écrit** à la Municipalité avant 8h30, le 17 août 2021, jour de l'assemblée du Conseil municipal par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin au bureau municipal, ou par courriel à Mme Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction annick.tbouchard@upton.ca
5. Le projet de règlement numéro 2021-338 modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser, à certaines conditions, **les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels**.
6. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Dans le contexte de la pandémie et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique, le projet de règlement numéro 2021-338 doit être accompagné d'une consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, peuvent être consultés au bureau municipal du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et 13 h00 et 16h30 en prenant rendez-vous au 450 549-5627 ou en effectuant une demande par courriel à annick.tbouchard@upton.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.

Cynthia Bossé, directrice générale



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-25

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 juillet 2021, le règlement numéro 2010-203-25 intitulé « Règlement numéro 2010-203-25 modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant la tarification des frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs ».

Ce règlement modifie l'annexe « D » du règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » afin de revoir les dispositions concernant les frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs autres que le camp de jour.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.

Cynthia Bossé, directrice générale

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-279-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 juillet 2021, le règlement numéro 2016-279-01 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement ».

Ce règlement décrète un emprunt de 300 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement d'un montant maximal de 761 974 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.

Cynthia Bossé, directrice générale



VOTRE BAC BRUN DÉBORDE? PAS DE PROBLÈME!

Lorsque la quantité de matières organiques est supérieure à la capacité du bac brun, il est possible d'utiliser un bac d'appoint, à la condition de respecter certaines règles:



1. Les petites poubelles rondes, les boîtes de carton, les sacs à feuilles en papier et les bacs gris dûment identifiés sont acceptés;
2. Le bac gris doit être identifié par un écriteau, un papier collant vert ou un morceau de tissus vert bien visible et en évidence lors de la collecte;
3. Le bac vert pour le recyclage et le bac brun destiné aux matières organiques ne seront jamais levés s'ils contiennent d'autres matières que celles auxquelles ils sont destinés.

ATTENTION :

Si votre bac est trop lourd, il ne sera pas levé!

LANCEMENT D'UN NOUVEAU SITE INTERNET UPTON.CA

La Municipalité D'Upton est fière d'annoncer le lancement de son tout nouveau site internet. Il propose un look plus moderne, une navigation fluidifiée et une ergonomie repensée afin que le site soit lisible et accessible sur les différentes plateformes.

La refonte du site a permis d'atteindre l'objectif de départ : créer un outil de communication web efficace. Beaucoup de temps a donc été consacré à l'ergonomie du site et à la disposition de l'information afin d'obtenir un site clair, concis et facile d'utilisation. L'aspect visuel du site a également été entièrement modifié et le contenu actualisé afin de rendre la navigation plus intuitive et pour améliorer l'expérience du visiteur.

« Nous remercions Mme Nathalie Lavoie, conseillère municipale de novembre 2017 à novembre 2020, qui a participé à la réalisation du site internet avec les employés municipaux. Nous sommes très fiers du résultat et nous invitons toute la population d'Upton à venir découvrir ce site qui, nous l'espérons, répondra à leurs attentes » de déclarer le maire M. Guy Lapointe.

La Municipalité invite les personnes qui ne sont pas encore inscrites à s'abonner à l'infolettre numérique du site internet pour recevoir les diverses communications par courriel.

Pour découvrir le nouveau site internet : www.upton.ca

Pour information : Annick Tremblay-Bouchard
Adjointe à la direction
450 549-5627
annick.tbouchard@upton.ca

BIBLIOTHÈQUE (ADULTES)

TITRE	AUTEUR
Le poète (Roman policier)	Michael Connelly
La vie à bout de bras Tome 1. Le dilemme de Laurette (Roman historique)	Claude Coulombe
Leslie & Coco (Roman)	Marie Demers
Shuni (Roman biographique)	Naomie Fontaine
Le bazar du zèbre à pois (Roman)	Raphaëlle Giordano
Cemetery Road (Roman policier)	Greg Iles
Rien ne va plus (Suspense/ intrigue)	Douglas Kennedy
La première fois que je t'ai rencontré, c'était en rêve (Roman d'amour)	Colleen Oakley
Un été à No Damn Good (Roman)	Nathalie Petrowski
Ces audacieuses qui ont façonné le Québec (Document)	Gilles Proulx
Sois toi et t'es belle (Biographie)	Ève Salvail

BIBLIOTHÈQUE (JEUNESSE)

TITRE	AUTEUR
Les animaux du Québec (3 à 6 ans)	Collection mon premier animalier
Les engins de la ferme (2 à 7 ans)	Collection mon premier doc
Tous les koalas n'aiment pas les câlins (0 à 5 ans)	Marilou Charpentier
Je lis avec Pat le chat: Pat au baseball (4 à 7 ans)	James Dean
Mortelle Adèle: Parents à vendre (BD, à partir de 8 ans)	Mr Tan et Diane Le Feyer



PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 AOÛT 2021 À 20 H

La Municipalité d'Upton tient à informer ses citoyens que les assemblées du conseil devant le public sont maintenant recommencées.

Toute personne se présentant à une séance du conseil devra porter un masque, se désinfecter les mains et respecter la distanciation physique.

LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est primordial en tout temps, mais surtout en contexte de pandémie. Continuez de vous laver les mains régulièrement, de porter le masque quand on vous le demande et de respecter la distanciation sociale même si vous êtes vaccinés afin de vous protéger et de protéger les autres. Des questions sur la vaccination? <https://bit.ly/3vSDoW0>.

FICHER DES FOURNISSEURS

Vous voulez vendre vos produits ou proposer vos services à la Municipalité d'Upton?

Le premier pas à faire est de vous inscrire au fichier des fournisseurs.

Afin de transmettre à la Municipalité d'Upton les renseignements relatifs à votre entreprise, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet www.upton.ca. Vous pourrez ainsi, selon les besoins de la Municipalité, être invité à soumettre des propositions.

Veillez nous acheminer le formulaire complété par courriel ou par la poste à l'une des adresses suivantes :

1. Par courriel : michael.bernier@upton.ca.
2. Par la poste : 810, rue Lanoie, Upton, Québec, J0H 2E0

De plus, il est de votre responsabilité de nous aviser de la même façon de tout changement concernant votre entreprise.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la Municipalité d'Upton.

DÉBARRASSEZ-VOUS DES MÉGOTS DE CIGARETTE AVEC PRÉCAUTION

- Éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, ne lancez pas vos mégots dans la nature.

UN MÉGOT DE CIGARETTE PEUT SE CONSOMER DURANT PLUS DE TROIS HEURES ET UNE FLAMME EST SUSCEPTIBLE D'APPARAÎTRE DURANT CE LAPSE DE TEMPS.

VOUS VOUS LANCEZ EN AFFAIRES? UN PERMIS EST REQUIS!

Que ce soit dans un immeuble commercial ou à l'intérieur de votre domicile, un permis d'affaires est requis avant de démarrer votre entreprise. Tous les commerces ne sont pas autorisés dans tous les secteurs, et ce, même si celui-ci est dit « commercial ». Il en est de même à l'intérieur d'une résidence. De plus, selon le type de commerce, des normes particulières peuvent s'appliquer, par exemple en ce qui concerne la sécurité incendie, les installations septiques ou l'affichage. Informez-vous au Service de l'urbanisme avant d'entamer toute autre démarche. Nous vous guiderons pour l'obtention de votre permis!



Pour réduire la consommation d'eau potable aux heures de pointe,



on remplit la piscine le soir ou la nuit.

Votre gouvernement

Québec

EN CAS DE TORNADE

SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR

- Déplacez-vous à l'étage le plus bas.
- Éloignez-vous des fenêtres, des portes et des murs extérieurs.



LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET VOUS

Savez-vous que le gouvernement est en train de modifier la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme concernant la démolition de bâtiment patrimoniaux? Saviez-vous que cette modification pourrait avoir une incidence sur tout projet de démolition de bâtiments que vous pourriez avoir d'ici les deux prochaines années?

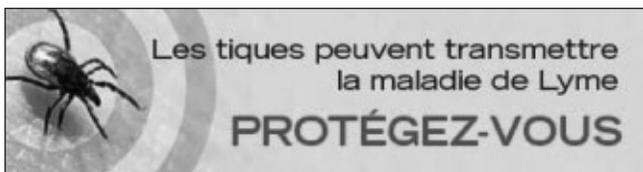
En effet, d'ici à ce que le projet de loi 69 soit adopté, le gouvernement a prévu des mesures transitoires afin de s'assurer de la préservation du patrimoine bâti québécois. Ainsi, tout bâtiment (remise, résidence, grange, silo etc.) datant d'avant 1940 ne pourra être démolé sur le champ après l'émission du permis de démolition, comme à l'habitude. Or, à partir de maintenant l'inspectrice devra demander l'avis du ministre de la Culture et des Communications vis-à-vis la valeur du bâtiment à être démolé avant de pouvoir aller de l'avant avec le permis de démolition, conformément à l'article 138 du projet de loi 69 :

138. Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre, et ce, tant que les conditions suivantes ne sont pas réunies: 1° un règlement conforme aux dispositions du chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, telles que modifiées par la présente loi, est en vigueur sur le territoire de la municipalité; 2° l'inventaire prévu au premier alinéa de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel, remplacé par l'article 42 de la présente loi, a été adopté à l'égard de son territoire.

Ainsi, comme le projet de loi prévoit que le ministre possède 90 jours pour répondre aux municipalités, il est possible que votre projet de démolition soit retardé, advenant que votre bâtiment ait été construit aux alentours de 1940. À la suite de la réception de l'avis du ministre, le permis de démolition pourra être délivré seulement si l'avis est favorable.

Il est alors préférable de demander votre permis plusieurs mois à l'avance, histoire de ne pas avoir de surprises et de pouvoir commencer vos travaux dans les délais. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

LA MALADIE DE LYME EST PRÉSENTE PARTOUT EN MONTÉRÉGIE



Tout comme les moustiques, les tiques n'aiment pas les insectifuges (chasse-moustiques) contenant du DEET ou de l'icaridine. En mettre avant d'aller dehors est une excellente façon de prévenir les morsures. Protégez-vous et votre famille contre les maladies transmises par les tiques, comme la maladie de Lyme.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES; DES MODIFICATIONS QUI POURRAIENT AVOIR UN IMPACT CHEZ VOUS

Le gouvernement a adopté récemment un règlement apportant des modifications au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ces modifications sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 et les prochaines lignes vous résumant ce dont il est question :

- Les droits acquis, c'est fini!

En effet, toutes les piscines implantées avant le 1^{er} novembre 2010 ne bénéficient plus de droits acquis, comme prescrit dans l'ancien règlement datant du 1^{er} juillet 2010. Dorénavant, toutes les piscines présentes sur le territoire de la province devront se conformer à la réglementation en vigueur, et ce, peu importe leur date d'implantation. Les propriétaires bénéficient cependant d'un délai de deux ans pour s'y conformer, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

- Nouvelles dispositions concernant les plongeoirs

Toutes nouvelles piscines dotées d'un plongeoir implantées après le 1^{er} juillet 2021 devront se conformer à la norme *BNQ 9461-100 «Piscines résidentielles dotées d'un plongeoir - Enveloppe d'eau minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales résultant d'un plongeon effectué à partir d'un plongeoir»* afin de respecter les nouvelles normes en vigueur du MAMH.

- Sécurité renforcée autour des piscines

Le nouveau règlement vient également changer quelques dispositions vis-à-vis la sécurité et l'accès aux piscines. En effet, ledit règlement prévoit maintenant que toute structure ou équipement fixe (pompe ou autre type d'équipement) ne peut se situer à moins d'un mètre de ladite piscine ou de son enceinte, afin d'en faciliter l'accès. Or, comme le règlement de la Municipalité demande un dégagement minimal de 1,2 m autour de la piscine, les citoyens ayant respecté la réglementation en vigueur ne devraient pas être touchés par cette norme.

Toutefois, cette nouvelle norme s'applique également à toute fenêtre qui se situerait à moins de 3 m du sol qui permettrait le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm.

Les portes donnant accès aux piscines devront maintenant être munies d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif peut être installé soit du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, soit du côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol.

En ce qui a trait aux clôtures de mailles de fer, elles devront maintenant être munies de lattes insérées dans les mailles si leur ouverture permet le passage d'un objet sphérique de plus de 30 mm de diamètre.

Pour toute question ou pour davantage d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Jennifer Bradley

Inspectrice en bâtiments et en environnement

HERBIRECYCLAGE

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte. Les rognures de gazon agissent comme un fertilisant, réduisant ainsi la quantité d'engrais nécessaire à la pelouse. Par ailleurs, l'herbirecyclage permet de réduire le volume de déchets.

Pourquoi herbirecycler ?

- Vous économiserez du temps lors de la tonte, car vous n'aurez pas à ramasser et à ensacher les résidus.
- Comme le gazon tondu fournit une bonne partie des minéraux dont la pelouse a besoin pour bien pousser, vous réduirez énormément le coût de l'engrais. Et aussi sa fréquence d'application. Avec l'herbirecyclage, une seule application annuelle d'engrais biologique à dégagement lent, à la moitié de la dose recommandée, suffira normalement pour maintenir une pelouse de première qualité.
- Les résidus fournissent aussi de l'eau au gazon, réduisant la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage. Un gazon nourri de ses propres feuilles est plus résistant aux maladies et aux insectes qu'un gazon fertilisé uniquement avec des engrais de synthèse.

REPRISE DES VENTES DE GARAGE

En raison de la COVID-19, les ventes de garage n'étaient plus autorisées sur le territoire de la Municipalité pour une durée indéterminée. Avec les nouvelles directives des gouvernements, il est maintenant possible de tenir des ventes de garage sur le territoire de la Municipalité d'Upton tout en respectant les mesures d'hygiène mises en place par les gouvernements. Communiquez avec la Municipalité afin d'obtenir votre permis au coût de 15 \$.



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2021

Voici un petit rappel de la prochaine date d'échéance à retenir :

- 18 octobre 2021.



RAPPORTS DE BON VOISINAGE

Afin que chacun puisse profiter d'un environnement agréable, la Municipalité tient à rappeler certaines règles de bon voisinage et certains règlements municipaux en vigueur. Nous avons tous et toutes des réalités, des activités, des contraintes et des horaires bien différents. Chacun doit donc faire preuve de tolérance à l'égard de ses voisins.

À titre de citoyen et de citoyenne à part entière, vous avez des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités, et faire preuve de civisme en fait partie. Le respect est de mise de part et d'autre, en tout temps.

Vous prévoyez faire du bruit? En étant avisés à l'avance, vos voisins apprécieront que vous ayez fait preuve de considération à leur égard. Un imprévu survient et vous êtes conscient que votre voisinage a pu être incommodé? N'hésitez pas à aller leur présenter vos excuses ou, à tout le moins, vos explications.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le www.educaloi.qc.ca.



ÉCOGESTES

Voici quelques trucs pour assurer une utilisation responsable de l'eau :

- À la maison, faites un usage responsable de l'eau en évitant l'utilisation des électroménagers durant les heures de pointe, soit entre 16 h et 20 h.
- À l'extérieur, limitez votre utilisation d'eau potable à l'arrosage des plantes et des potagers.
- Plus que jamais, utilisez un balai plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer votre entrée de garage ou allée de stationnement.
- Couvrez votre piscine d'une toile solaire afin de prévenir l'évaporation et ne la remplissez pas à plus de 15 centimètres du bord pour ne pas perdre de l'eau par éclaboussures lors des baignades.



PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

**BESOIN DE 4
BÉNÉVOLES DANS
LA RÉGION
D'ACTON**

4 Jeunes hommes en attente
Un engagement de 3h par mois

CONTACTEZ NOUS AU
450-774-8758

parrainagecivique.org



NOTRE CAMPAGNE
UN MILIEU DE VIE
À PARTAGER

Ensemble en
Montérégie

COUCHES LAVABLES

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité offre une aide financière aux familles résidant à Upton et qui ont fait l'achat d'au moins 24 couches lavables neuves. Cette aide consiste en un remboursement de 50 % du coût d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant. Votre demande de remboursement doit être accompagnée des documents suivants :



1. Le formulaire pour remboursement et engagement moral pour utilisation de couches lavables dûment rempli et signé;
2. Une photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance de votre enfant;
3. Une preuve de résidence à Upton au moment de la naissance de l'enfant;
4. La facture originale d'achat d'au moins 24 couches lavables neuves (la date d'achat et le nombre de couches achetées doivent être clairement identifiés sur la facture).

La demande doit être reçue à la Municipalité, avant que l'enfant n'ait atteint l'âge d'un (1) an et doit être accompagnée de tous les documents requis qui sont mentionnés au formulaire de demande de remboursement. Les demandes de remboursement seront acceptées tant que le programme sera en vigueur et seulement pour les enfants nés de parents qui résidaient à Upton au moment de la naissance du bébé et qui y demeurent encore au moment de la demande de remboursement.

Pour information, vous pouvez vous adresser au bureau de la Municipalité, en téléphonant au 450 549-5611 ou par courriel à info@upton.ca.

VOS GOUTTIÈRES SONT-ELLES TOUJOURS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE?

Une gouttière est conforme si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue. Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place.

Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations et des inondations du sous-sol de votre maison. De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région.

Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site Internet.

Ma paroisse j'y crois

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM



Catéchèse

Bonjour à tous, j'espère que l'été se déroule bien pour vous. Pour nous, le temps passe très vite. Nous sommes à préparer la nouvelle saison de catéchèse. Tous les enfants qui étaient inscrits aux différents parcours l'an passé vont recevoir un appel afin de connaître la date et l'heure d'inscription.

Pour tous ceux qui n'ont jamais été inscrits à un parcours catéchétique devront contacter Réal Lacharité au 450 230-5411 ou directement à la paroisse au 450 549-4533 pour recevoir les informations nécessaires à l'inscription. Vous devez nous contacter avant le 30 août 2021.

Placez à votre agenda

Le dimanche 29 août 2021, de 10h à 15h, sur le terrain de l'église, il y aura le Marché des Récoltes qui nous revient pour une 2^e année. Vous y trouverez plus de 20 kiosques.

Pour cette année il y aura une nouveauté : Un Bistro avec des produits d'une micro-brasserie de la région. Ce marché favorise l'achat local en offrant une belle vitrine aux producteurs d'ici. Une très belle activité à faire en famille.

Horaire des célébrations de la messe;

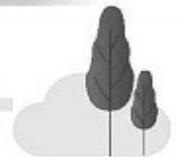
- 25 juillet à 10h45; - 1^{er} août à 10h45; - 15 août à 10h45; - 29 août à 10h.

Prestation unique de 500\$ versée aux aînés de 75 ans et plus



Le gouvernement du Canada a annoncé, dans le budget fédéral 2021, le versement d'un paiement unique imposable de 500 \$, directement aux pensionnés de la Sécurité de la vieillesse âgés de 75 ans ou plus. Ce montant n'aura pas d'incidence sur le calcul du Supplément de revenu garanti.

Service Canada



En attente de recevoir le versement pour la prestation unique ?

Si vous avez 75 ans ou plus, et recevez déjà la Sécurité de la vieillesse, aucune action n'est requise de votre part. Les sommes seront versées automatiquement avec le même mode de paiement que les prestations habituelles en août 2021.

Vous avez 75 ans et plus et n'êtes pas prestataire de la Sécurité de la vieillesse, mais souhaitez vous prévaloir du paiement unique ?

Les aînés admissibles, qui n'ont toujours pas rempli leur formulaire de demande à la pension de la Sécurité de la vieillesse, doivent le faire au plus tard le 31 mai 2022. Cela leur permettra de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit dans les meilleurs délais.

Au téléphone : 1-800-277-9915

En ligne : Sur la page [La pension de la Sécurité de la vieillesse](#)

Pour de plus amples renseignements, contactez notre centre d'appels au numéro sans frais suivant : 1-800-277-9915. Pour une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition des aînés, consultez le portail des programmes et services.

Le jeu d'eau est accessible de 9 h à 21 h à tous les jours!



LA MARCHE ET SES BIENFAITS

Marcher aide à mieux dormir, diminue le stress et l'anxiété, améliore notre condition physique, donne de l'énergie, nous protège contre les maladies cardiovasculaires et le diabète, aide à contrôler le poids, aide à diminuer certains symptômes de douleur et contribue à prévenir les chutes. C'est une activité physique qui peut être pratiquée en tout temps, gratuitement! Profitez des 3 km de nouveaux sentiers aménagés au Parc Nature de la région d'Acton. De plus, un guide nature sera sur place jusqu'au 22 août.

